CHAMBLY

BUDGET PARTICIPATIF

VOS PROJETS, NOTRE AVENIR !

RÉSUMÉ DU PROJET

ÉCHÉANCIER

- **11 MAI au 3 JUILLET :** DÉPÔT DES PROJETS DES CITOYENS
- **4 JUILLET AU 24 AOÛT :** ÉVALUATION DES PROJETS
- **25 AOÛT au 14 SEPTEMBRE :** DÉVOILEMENT DES FINALISTES ET VOTE DU PUBLIC
- **AUTOMNE :** DÉVOILEMENT DES CHOIX DU PUBLIC

RÈGLEMENTS

- Peuvent participer : résidants de Chambly (mineur accompagné d'un adulte ou citoyen de 18 ans et plus).
- Toute personne présentant un projet doit le faire à titre personnel et non comme représentant d'un organisme ou autre.
- Les employés de la Ville de Chambly, les membres du conseil, ainsi que leur famille immédiate, ne peuvent pas participer à ce projet.
- Pour une dépense d'immobilisation, c'est-à-dire une infrastructure ou un équipement, le projet doit avoir une durée de vie utile d'au moins trois ans.
- Doit respecter l'enveloppe budgétaire maximale prévue de 100 000 $.

RÈGLEMENTS

- Le projet doit être acheminé par le biais du formulaire prévu à cet effet, sur le site Internet, avant le 3 juillet 2020, à 23 h 59.
- Le projet proposé doit être conforme à la juridiction, aux lois, aux règlements et aux politiques en vigueur, ainsi qu'à la vision de la municipalité.
- Le projet doit être réalisable sur les terrains ou dans les bâtiments municipaux.
- Pour un projet culturel, l'artiste accepte de céder ses droits.
- Le projet doit pouvoir être réalisé et géré exclusivement par la Ville de Chambly.

RÈGLEMENTS

- Viser l’intérêt collectif.
- Être techniquement réalisable.
- Projet événementiel ou de nature éphémère.
- Ne peut servir des intérêts privés.
- Doit être réalisable et mis en place au plus tard en 2021.

Renseignements personnels

Les informations personnelles fournies dans le formulaire de dépôt du projet demeureront confidentielles et ne seront pas utilisées à d’autres fins. Les prénom et nom du présentateur du projet seront rendus publics si ce dernier est sélectionné à titre de finaliste.

BUDGET GLOBAL DE 300 000 $ POUR TROIS CATÉGORIES

- 100 000 $ POUR LE SITE BOILEAU
- 100 000 $ POUR LE PARC-NATURE FONROUGE
- 100 000 $ POUR LE CENTRE-VILLE SUR L’AVENUE BOURGOGNE

TROIS CATÉGORIES

Afin d’alimenter votre réflexion et pour accompagner votre démarche, vous trouverez, pour chacune des catégories : des renseignements sur le site, des éléments à considérer, de même que des pistes de réflexion, qui vous guideront dans l’élaboration de votre projet.

Peut-être aurez-vous avez des idées complètement différentes, qui surprendront ! Soyez créatif, visionnaire et mettez votre imagination à profit, afin de bonifier la qualité de vie de notre communauté.

SITE BOILEAU

SITE BOILEAU – CONTEXTE

- Milieu villageois à proximité de la mairie, de l'ancienne caserne d'incendie, du Centre administratif et communautaire et du Centre nautique Gervais-Désourdy.
- Environnement naturel exceptionnel avec une vue dégagée vers le bassin de Chambly, le mont Saint-Hilaire, les rapides et le lieu historique national du Fort-Chambly.
- Facile d'accès par le biais du transport actif et collectif ou en voiture; proximité de la promenade riveraine, de la piste cyclable et des stationnements publics.
- Porteur d'histoire par l'héritage des familles Boileau et Watts, notables et commerçants chamblyens.
- Vaste terrain municipal de 3 747,6 m^2 (40 338 pi^2), à l'angle de l'avenue Bourgogne et de la rue Martel.

SITE BOILEAU – PISTES DE RÉFLEXION

- Concept d’architecture du paysage, marquage au sol, panneaux d’interprétation ou autres moyens similaires pour rappeler la mémoire de la Maison Boileau et la fragilité du patrimoine bâti à l’échelle nationale.

- Animation du site par différents concepts liés à l’histoire du lieu, conteurs, ateliers du savoir-faire des artisans.

- Marchés publics thématiques; saison estivale, Noël.

- Création d’un nouveau lieu de rassemblement public.

SITE BOILEAU – À CONSIDÉRER

- Préserver l’alignement d’arbres feuillus le long de l’avenue Bourgogne.
- Éviter les activités pouvant générer des nuisances au voisin (situé au 34, rue Martel).
- La mémoire du lieu ne peut être évoquée par un projet de reconstruction de l’ancienne Maison Boileau.
- Aucun vestige archéologique.

SITE DU PARC-NATURE

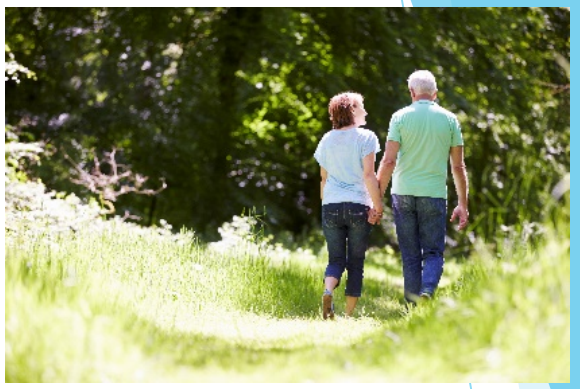

SITE DU PARC-NATURE – CONTEXTE

- Terrain boisé, propriété de la Ville de Chambly, à l'intérieur de la zone agricole, entre la rue Patrick-Farrar et le parc de Gentilly. Le site se déploie sur une longue bande d'une superficie de 5,1 millions de pieds carrés.
- Corridor écologique d'intérêt régional, milieu humide, massifs boisés, faune et flore.
- Facile d'accès à pied, en vélo ou en auto par les parcs municipaux de Gentilly et Fonrouge; piste cyclable et stationnement public.
- Aménagements réalisés; un sentier piétonnier et une piste de ski de fond invitent les randonneurs à profiter d'une partie de cet espace naturel tout au long de l'année.

SITE DU PARC-NATURE – PISTES DE RÉFLEXION

- Sensibilisation à l'écologie de ce milieu; animation de jour ou de soir, ateliers de photographie de la faune et de la flore, panneaux d'interprétation, programmes d'éducation à l'environnement.

- Mettre en valeur le paysage naturel.

- Stimuler la pratique d'activités extérieures, tout au long de l'année; promenade en vélo, escapade à pied, randonnée de ski.

- Tirer parti des atouts naturels du site.

SITE DU PARC-NATURE – À CONSIDÉRER

- Les parcs Fonrouge et de Gentilly comportent plusieurs équipements sportifs : une patinoire extérieure, un parc de *bouldering* (d'escalade de blocs ou parois) et d'hébertisme et des modules d'entraînement. La proposition doit présenter une offre différente.

- Les aménagements doivent être en harmonie avec l'environnement.

SITE DU CENTRE-VILLE

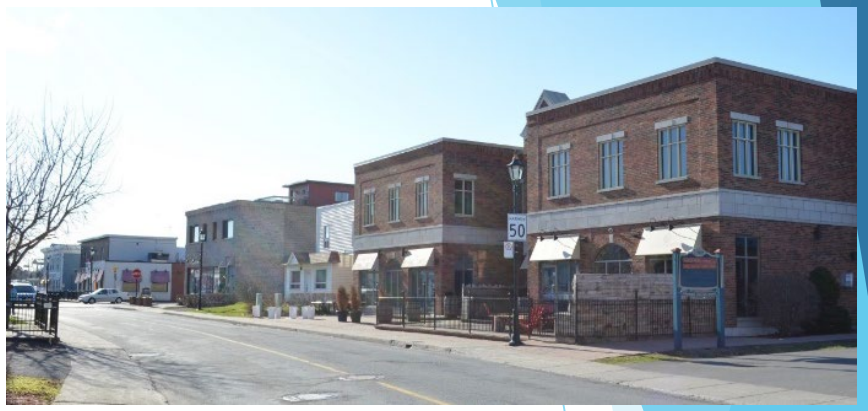

SITE DU CENTRE-VILLE – CONTEXTE

- On y retrouve une concentration de la plupart des attraits touristiques de la municipalité, notamment le lieu historique national du Fort-Chambly et le canal de Chambly, qui attirent nombre de visiteurs, pour découvrir ces lieux ou participer à des événements ou des festivals.

- Diversité de commerces, de restaurants et de terrasses adjacentes à la rue ou orientées vers la promenade riveraine, des épiceries fines.

- Milieu pittoresque, composé d’édifices anciens ayant pignon sur l’avenue Bourgogne.

SITE DU CENTRE-VILLE – CONTEXTE

- Espaces publics de très grande qualité paysagère, favorisant les rassemblements et les déplacements :
  - Promenade riveraine et ses vues sur le bassin de Chambly, expositions de photos, kiosque de repos et panneaux d'interprétation historique.
  - Parc des Ateliers et place de la Seigneurie sont le lieu de divers événements, activités, spectacles extérieurs (musique, danse, jeux et fêtes).

- Offre d'équipements publics sportifs et culturels structurants :
  - Le Centre nautique Gervais-Désourdy propose des cliniques de formation, la location d'embarcations nautiques non motorisées et des balades à bord du bateau *Le Chambly I*.
  - Le Pôle culturel de Chambly comprenant une bibliothèque et une salle de spectacles, accueillant des expositions et des activités artistiques majeures.

SITE DU CENTRE-VILLE – PISTES DE RÉFLEXION

- Favoriser l’appropriation du secteur centre-ville, tout au long de l’année, notamment durant la saison hivernale.

- Miser sur le caractère distinctif du centre-ville, qui le distingue des autres secteurs de la ville ou même des autres villes, son histoire, son patrimoine bâti, ses divers parcs et espaces publics, le bassin et les rapides.

- Enrichir l’offre d’activités existantes pouvant impliquer plusieurs partenaires publics et privés, à travers diverses thématiques, telles que la fête de l’Halloween, la fête Saint-Louis, qui pourraient s’étendre au-delà des limites du Fort-Chambly.

ÉVALUATION DES PROJETS

- Le comité de sélection sera composé de douze citoyens (deux par table consultative), appuyé par une équipe de fonctionnaires sans droit de vote.

- Les projets seront présentés de manière anonyme selon une grille d'évaluation.

- Les critères d'évaluation seront basés sur :
  - Le respect des règlements
  - L'originalité
  - Le potentiel de faisabilité
  - Les retombées dans le milieu
  - La bonification de la qualité de vie

SÉLECTION DU PUBLIC – VOTE

- Pour soumettre un vote, il faut :
  - Être citoyen de Chambly
  - Avoir 16 ans et plus
  - Remplir le formulaire en ligne
  - Voter une seule fois, un vote par catégorie
  - Fournir une adresse courriel et des informations valides

SÉLECTION DU PUBLIC – VOTE

- Chaque personne habitant à la même adresse civique peut voter, à condition d’avoir une adresse courriel distincte.
- Tout vote soumis en double sera éliminé.
- La Ville peut annuler un vote qui ne cadre pas dans les règlements.

DÉVOILEMENT DU CHOIX DU PUBLIC

- Les projets lauréats seront dévoilés cet automne dans le cadre d’une cérémonie spéciale ou de manière virtuelle, selon les consignes qui seront effectives.

- La mise en valeur des projets sera effectuée par les services municipaux dès le mois d’octobre.